

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 22 janvier 2016 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 29 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

- **1 – CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTES RENDUS DES 11 ET 21 DECEMBRE 2015.**
- **2 – FINANCES / RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.**
- **3 – MAITRISE D'ŒUVRE CREATION RESTAURANT SCOLAIRE-ECOLE DE MUSIQUE / ATTRIBUTION DU MARCHE.**
- **4 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2015 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SOCIALES-SPORTIVES.**
- **5 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET.**
- **6 – LOTISSEMENT LETRAT / TRANSFERT DES PARTIES COMMUNES.**
- **7 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille seize, le vendredi 29 janvier, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MME BAZ (à partir de 19h25), MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD (à partir de 19h05), GAROFALO, LAMBERT, M. LAURE, MME PEYSSON, MM. MAZABRARD, ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	M. MICHALLET.
	M. POMMET	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. DURAND	A	MME FERNANDEZ.
	MME BAZ	A	M. REYNAUD (jusqu'à 19h25).
	MME BRISSAUD	A	MME ROUX.
	MME DUGOURD	A	MME CHINCHOLE (jusqu'à 19h05).
	M. GRIS	A	M. SBAFFE.
	MME BALLANDRAS	A	M. MAZABRARD.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les comptes rendus des séances des 11 et 21 décembre 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, les comptes rendus des séances des 11 et 21 décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

- **2 – FINANCES / RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (loi NOTRE) a modifié les modalités du débat d'orientations budgétaires afin de renforcer l'information des Conseillers municipaux.

Votants : 29Pour : 29

- **4 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2015 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SOCIALES-SPORTIVES.**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint en charge de la Culture, Madame CHINCHOLE Adjointe en charge de l'Action Sociale et Monsieur CASTOR Conseiller délégué aux Sports présentent chacun en ce qui les concernent les propositions de compléments de subventions au titre de l'année 2015, pour des associations ayant eu des activités particulièrement remarquables tout au long de cette année.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la délibération prise en Conseil municipal du 19 décembre 2014 et sont les suivantes :

1 – Domaine Social.

-Aide à Domicile	300 €.
-Donneurs de Sang	300 €.
-Secours Catholique	300 €.
-Foyer du Retraité	300 €.
-R.E.V.	300 €.
-Bel Arc en Ciel / Panier Garni	500 €.
-Couleurs et Senteurs	500 €.
-Travail Amitiés	500 €.
-Resto du Cœur	500 € (en bon de commande).
-Sou des Ecoles (bibliothèque)	500 €.
-Sou des Ecoles Laïques	500 €.
Plaine d'Avenir	500 €.
Total	<u>5.000 €.</u>

2 – Domaine Culturel.

-Harmonie	300 €.
-A.A.C.S.	300 €.
-Comité des Fêtes	300 €.
-Solid' Anim	300 €.
-Au Plaisir de Lire	500 €.
Total	<u>1.700 €.</u>

3 – Domaine Sportif.

-Football Club	300 €.
-Tennis	300 €.
-Gymnastique Volontaire	300 €.
-Tennis de table	300 €.
Total	<u>1.200 €.</u>

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29Pour : 29

- **5 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET.**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint informe le Conseil qu'en application du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, la commune peut procéder au recrutement d'un collaborateur de cabinet. Il précise que cet emploi n'étant pas permanent, le recrutement n'est pas soumis aux obligations de déclaration et de publicité relatives aux créations et vacances d'emplois régies par l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984.

Ainsi, dans un contexte économique et social en évolution constante sur notre secteur et au vu de l'augmentation de la population de la commune et de son intégration dans des structures intercommunales de plus en plus importantes, Monsieur REYNAUD propose au Conseil de recruter un collaborateur de cabinet.

Chargé d'apporter une aide à la décision notamment dans les domaines de l'économie, de l'urbanisme, des finances et du social, ce collaborateur sera appelé en outre à seconder Monsieur le Maire dans ses missions.

Conseiller juridique et politique, il mettra en œuvre les outils nécessaires pour définir et atteindre les objectifs fixés par les Elus dans le cadre du développement de la commune au sein d'un territoire en pleine mutation.

Recruté début mars 2016, il sera rémunéré conformément aux dispositions du décret n° 2005-618 du 30 mai 2005 stipulant que « *le traitement indiciaire ne peut dépasser 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé, détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité* ».

Monsieur REYNAUD précise par ailleurs que « *le montant des primes allouées au collaborateur de cabinet ne peut excéder 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel de référence* ».

Les crédits nécessaires à ce poste seront inscrits au budget 2016 de la commune.

Monsieur MAZABRARD informe Monsieur le Maire que son groupe votera contre cette création de poste au motif « qu'il ne correspond pas aux besoins de la commune ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 23

Contre : 06

- **6 – LOTISSEMENT LETRAT / TRANSFERT DES PARTIES COMMUNES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que toutes les parties communes du lotissement Letrat n'ont jamais fait l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune, alors même que cette procédure est stipulée dans le cahier des charges dudit lotissement.

Inauguré le 14 novembre 1967, ce lotissement communal ne dispose plus à ce jour d'association syndicale de copropriétaires et seules subsistent les règles du cahier des charges.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de donner un avis favorable au transfert de toutes les parties communes du lotissement Letrat dans le domaine privé de la commune, étant précisé que leur entretien est effectué par les services techniques municipaux depuis la création du lotissement.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS (Florian CASTOR).

La commission s'est réunie le 19 janvier 2016 pour étudier deux projets, à savoir la création d'un court de tennis couvert et les nouvelles mesures de sécurité pour le tir du feu d'artifice lors de la Fête Nationale sur le terrain contiguë à la salle des Fêtes, compte tenu de la réalisation du Skate-Park et la présence d'un nouveau préfabriqué (dojo).

FINANCES (Jean-Louis SBAFFE).

Réunion de la commission le 2 février à 18 heures en mairie pour la préparation des budgets 2016.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

Les élections du Conseil Municipal Enfants ont eu lieu le 28 janvier, avec 188 votants répartis entre 5 classes à Village et 2 classes à La Plaine. Cinquante candidats se sont présentés et 16 titulaires ont été élus (10 filles et 6 garçons). Dans le même temps, treize suppléants ont également été désignés.

L'installation officielle aura lieu le mercredi 10 février à 18 heures en salle du Conseil de la mairie.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

Le départ en classe de découverte aura lieu lundi 1^{er} février à 8 heures, avec 68 enfants qui passeront une semaine dans le Vercors.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Le recensement 2016 a débuté le 20 janvier pour se terminer le 21 février.

-Le Conseil communautaire a longuement débattu lors de sa séance du 28 février sur un projet de piscine intercommunale. Il serait en effet intéressant de disposer d'un tel équipement sur notre agglomération compte tenu du développement que connaît notre territoire. Par ailleurs, le Département finance des « projets structurant au niveau intercommunal » grâce au plan de relance doté de plusieurs millions d'euros. D'autres projets ont également été évoqués, tel qu'une médiathèque, une cuisine centrale pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire pense qu'il serait dommage de ne pas bénéficier de telles aides proposées par le Département, malgré un contexte financier tendu.

Monsieur MAZABRARD pense plutôt à une grande salle de spectacle pour notre territoire.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur MAZABRARD s'interroge sur les conditions de recrutement des agents recenseurs et plus particulièrement pour deux d'entre eux qui sont liés aux élus majoritaires.

Monsieur le Maire rappelle que le choix des agents recenseurs a été fait par le biais de Pôle Emploi, hormis le coordonnateur communal qui devait être recruté très en amont (fin août) pour commencer à travailler avec le coordonnateur de l'INSEE. L'autre agent non recruté par le biais de Pôle Emploi avait déjà exercé ces missions lors des deux derniers recensements et son expérience en la matière a été recherchée en priorité.

Madame NIZOT demande si des étudiants ont été contactés ?

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, mais précise que peu d'étudiant sont intéressés par le recensement compte tenu de l'absolue nécessité d'être sur le terrain, principalement le soir et les fins de semaine (samedi et dimanche) ce qui nuit à leurs études.

FIN DES DEBATS : 21 heures.